

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 14 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 14 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 04 mai 2018, conformément au Code général des collectivités territoriales (Article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Alain DURAND, Chantal LEMERCIER, Daniel GILLET, Gérard DUCABLE arrive à 20h45, Gatienne NOLLET, Marie-Pierre PADULAZZI, François NICOLAS, Marie-Thérèse CUVIER, Dominique LEFEBVRE, Eric LEBAS, Claude HAMEL, Laurent MARCHESI, Caroline CLAVE.

Absents excusés : Sylvie LAROCHE procuration à Pierre PELTIER, Alain BELLENGER, Sophie PAIN procuration à Brigitte CLATZ, David HANZARD procuration à François NICOLAS, Joëlle GENTY, Véronique ICARD,

Absents non excusés : Benoît MERCIER Arnaud EVREVIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Alain DURAND remplit les fonctions de secrétaire de séance en collaboration avec Madame Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018 :

1 - RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rapporte que l'évolution (source Insee) est de 1 %. Il propose de faire évoluer les tarifs du restaurant scolaire de 1 %. Le Conseil Municipal approuve cette proposition. La délibération n° 2018/0037 est la suivante :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2018,

Il rappelle que les tarifs actuels des repas s'élèvent à :

Enfant inscrit de la commune : 3.63 €/repas

Enfant inscrit hors commune : 4.69 €/repas

Enfant repas occasionnel : 4.69 €/repas

Repas adulte : 5.46 €/repas.

Il propose au Conseil Municipal d'appliquer une revalorisation de 1 % ce qui porterait les tarifs à :

Enfant inscrit de la commune : 3.67 €/repas

Enfant inscrit hors commune : 4.74 €/repas

Enfant repas occasionnel : 4.74 €/repas

Repas adulte : 5.51 €/repas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée,

DECIDE à l'unanimité

1 – De revaloriser le prix du repas comme indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2018.

2 - ETUDES SURVEILLEES :

Le 1 % est également appliqué aux tarifs afférents à l'étude surveillée. Le Conseil Municipal approuve cette proposition et la délibération n° 2018/0038 est la suivante :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs De l'étude surveillée à compter du 1^{er} septembre 2018. L'étude surveillée fonctionne du lundi au jeudi de 16h15 à 17h30. Il rappelle que le tarif horaire actuel s'élève à : 2.13 € soit 2.67 €/jour,

Il propose au Conseil Municipal d'appliquer une revalorisation de 1 % pour tenir compte de l'augmentation des coûts, ce qui porterait le tarif à :

2.15 € soit 2.69 € pour 1 heure 1/4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de revaloriser le tarif de l'étude surveillée comme indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2018.

II – INSTAURATION ACCUEIL PERISCOLAIRE : GARDERIE

Monsieur le Maire rappelle que la garderie scolaire fonctionne actuellement sous couvert de l'Association Familiale. Elle deviendra municipale à compter du 1^{er} septembre 2018. Les services de la mairie travaillent actuellement sur la réorganisation de ce service offert aux familles. Une réunion d'information se tiendra à la salle des fêtes le mercredi 30 mai prochain à 18h30 pour répondre aux interrogations des parents.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de statuer sur divers points tels que les horaires d'ouverture, les tarifsLe Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable aux propositions présentées. La délibération n° 2018/0039 est la suivante :

Monsieur le Maire de la commune d'ISNEAUVILLE propose, à compter du 1^{er} septembre 2018, la création d'un service d'accueil périscolaire qui sera mis en place pour les élèves des écoles maternelle « Jules Verne » et élémentaire « George Sand » selon les modalités suivantes :

L'accueil sera assuré le lundi, mardi, jeudi et vendredi dans le groupe scolaire aux horaires suivants :

Le matin : de 7h30 à 8h20,

Le soir : de 16h15 à 18h30

Les tarifs :

Considérant l'intérêt que représente la mise en place de tarifs adaptés aux revenus des foyers, les tarifs seront appliqués en fonction de la grille de quotient familial suivante :

	< 600€	601€< Q >800 €	801 €< Q > 1100 €	1101 €< Q > 1300 €	Q > 1301 €
Le matin 7h30 à 8h20	1,25 €	1,50 €	1,75 €	2 €	2,00 €
Le soir 16h15 à 17h15 (Goûter inclus)	1,50 €	2 €	2,50 €	2,75 €	3,00 €
Le soir 16h15 à 18h30 (Goûter inclus)	3,50 €	4,50 €	5,50 €	6 €	6,75 €
Pénalité de retard par ¼ heure pour reprise d'un enfant après 18h30	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €

Le calcul du quotient familial est déterminé en fonction des ressources du foyer : 1/12^{ème} des ressources imposables de la famille divisé par le nombre de parts (2 parts pour le couple ou l'allocataire isolé, ½ part supplémentaire pour chacun des deux premiers enfants, 1 part supplémentaire pour le 3^{ème} enfant.

La qualité :

L'accueil périscolaire intégrera une exigence de qualité sur le plan de l'animation proposée aux enfants (taux d'encadrement, projet pédagogique « PEDT »).

Cet accueil est soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales par l'intermédiaire du Contrat Enfance-Jeunesse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

1 – La création d'un accueil périscolaire pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire selon les modalités énoncées ci-dessus,

2 – De fixer le montant de la participation des parents selon la grille énoncée ci-dessus,

3 – D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à cette création (Règlement de fonctionnement, recrutement et organisation du planning du personnel, achats divers)

4 –D'inscrire des crédits suffisants au Budget Primitif 2018.

Le service Pôle jeunesse transmettra prochainement aux familles les documents nécessaires aux inscriptions accompagnés des règlements intérieurs.

III – ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES 2019 : TIRAGE AU SORT

En application du code de procédure pénale, Il nous appartient de procéder au tirage au sort de 6 personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises de Seine-Maritime en 2019. Ce tirage au sort est établi au vu de la liste électorale générale. Chaque personne tirée au sort recevra un document l'informant de ce tirage et l'ensemble des documents devra être retourné au Greffe du Tribunal pour le 30 juin prochain. Le Conseil Municipal procède donc au tirage au sort de six personnes inscrites sur la liste électorale de la commune.

IV - MODIFICATIONS EN COURS D'EXECUTION POUR TRAVAUX COMPLEMENTAIRES MARCHE DE TRAVAUX AGRANDISSEMENT ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE MAPA 02/2016 : ANNULE LA DELIBERATION N°2018/0030

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrôle de la légalité de la Préfecture de la Seine-Maritime, a par courrier du 04 mai 2018, alerté la mairie au sujet du marché de travaux d'agrandissement et de restructuration du groupe scolaire. En effet, l'avenant n° 02 du lot 8 entraînait une augmentation de 56.35 %. Chaque modification en cours d'exécution étant limitée à 50 % du montant du marché et ne devant pas altérer la nature globale du contrat, monsieur le Maire propose d'annuler la délibération n° 2018/0030. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et la délibération n° 2018/0040 est la suivante :

ENTREPRISE SYMA LOT N°02

ENTREPRISE FARS LOT N°05

ENTREPRISE CUILLER LOT N°06

ENTREPRISE ENTROPIA LOT N°07

ENTREPRISE AEI LOT N°09

ENTREPRISE GAMM LOT N°11

VU – la délibération n° 2016/0041 du 30 mai 2016 autorisant Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public et de recourir à la procédure « MAPA » dans le cadre du projet d'agrandissement et de restructuration du groupe scolaire et autorisant Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir,

VU – la délibération N°2016/0047 du 05 septembre 2016 attribuant le marché aux entreprises suivantes :

Lot n° 01 – DESAMIANTAGE – DECONSTRUCTION

ENTREPRISE VTP

1661 Route de Rouen

76480 SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE

42 568.00 € HT

51 081.60 € TTC

Lot n° 02 – GROS ŒUVRE

ENTREPRISE SYMA SAS

Ferme du Calvar

76190 AUZEBOSC

455 293.34 € HT

546 352.00 € TTC

Lot n° 03 – CHARPENTE BOIS

ENTREPRISE POIXBLANC

9 Boulevard de l'Europe

ZAC du Val de la Béthune BP 44

76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY

58 880.86 € HT

70 657.03 € TTC

Lot n° 04 – COUVERTURE ET BARDAGES ZINC

ENTREPRISE PIMONT COUVERTURES SARL

ZA La Baudrière BP 29

27520 BOURGTHEROULDE

108 396.13 € HT

130 075.35 € TTC

Lot n° 05 – MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE

ENTREPRISE FARS

106 Rue Edmond Spalikowski

76690 CLERES

76 299.00 € HT

91 558.00 € TTC

Lot n° 06 – MENUISERIES INTERIEURES – PLATRERIE PLAFONDS SUSPENDUS

ENTREPRISE CUILLER FRERES

55 Rue Pierre et Marie Curie

76650 PETIT-COURONNE

191 360.00 € HT

229 632.00 € TTC

Lot n° 07 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION

ENTREPRISE ENTROPIA

55 Rue Henry

76500 ELBEUF

198 500.00 € HT

238 200.00 € TTC

Lot n° 08 – ELECTRICITE

AGENCE BRUNET BATAILLE

Za Le Haut du Val 2

Rue Jean Petit

27110 CRASVILLE LA VIEILLE

99 274.90 € HT

119 129.88 € TTC

Lot n° 09 – PEINTURE

AEI AFPAC ENTREPRISE D'INSERTION

BP 23

13 PIM Touyé

76380 CANTELEU

23 676.07 € HT

28 411.28 € TTC

Lot n° 10 – CARRELAGES – FAIENCES

ENTREPRISE KORKMAZ

Impasse de Cocherel

ZI Netreville

27000 EVREUX

31 581.34 € HT

37 897.60 € TTC

Lot n° 11 – SOLS SOUPLES – SOLS COULES

ENTREPRISE GAMM

ZA de la Plaine des Cambres BP 07

76710 ANCEAUMEVILLE

36 417.12 € HT

43 700.54 € TTC

Lot n° 12 – VRD – Espaces verts – clôtures

ENTREPRISE FIZET SAS

2006 Route de Dieppe

76230 QUINCAMPOIX

110 631.00 € HT

132 757.20 € TTC

Pour un total de

1 432 877.76 € HT 1 719 453.31 € TTC

VU – la délibération 2017/0032 du 03 juillet 2017 approuvant les modifications en cours d'exécution pour un montant total de 43 095.14 € HT 51 714.17 € TTC

VU – la délibération 2017/0045 du 11 septembre 2017 approuvant les modifications en cours d'exécution pour un montant total de 9 341.09 € HT 11 209.31 € TTC

VU- la délibération 2017/0047 du 10 octobre 2017 approuvant les modifications en cours d'exécution pour un montant total de 37 504.00 € HT 45 004.80 € TTC

Considérant les travaux complémentaires nécessaires apparus au cours du chantier

Monsieur le Maire présente au conseil municipal :

Le devis de l'entreprise SYMA LOT 02 détaillé comme suit :

LOT N° 02 – GROS-OEUVRE

Création sous-sol extension élémentaire : 15 816.30 € HT

Le devis de l'entreprise FARS LOT 05 détaillé comme suit :

LOT N°05 - MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE

Mise en place de blocs -porte suite création sous-sol de l'extension élémentaire : 5 818.00 € HT

La proposition concernant l'entreprise CUILLER LOT 06 détaillée comme suit :

LOT N°06 – MENUISERIES INTERIEURES

Moins-value pour patères non posées dans l'école maternelle : - 1164.00 € HT

Le devis de l'entreprise ENTROPIA LOT 07 détaillé comme suit :

LOT N°07 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION

Reprise calorifuge sur réseaux existants maternelle : 1 311.41 € HT

Le devis de l'entreprise AEI LOT N°09 détaillé comme suit :

LOT N°09 – PEINTURE

Peinture sur plinthes carrelées de la salle de motricité : 168.50 € HT

La proposition concernant l'entreprise GAMM LOT N°11 détaillée comme suit :

LOT N°11 – GAMM

Moins-value pour suppression des plinthes PVC dans salle de motricité : - 332.76 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

1 – APPROUVE les modifications en cours d'exécution pour travaux complémentaires dont les lots concernés sont cités ci-dessus,

2 – APPROUVE le montant récapitulatif ci-dessous :

LOT N° 02 – GROS OEUVRE- SYMA :

Montant initial : 455 293.34 € HT

Travaux complémentaires Avenant 01 : 5 305.80 € HT

Travaux complémentaires Avenant 02 : 15 816.30 € HT

Montant total : 476 415.44 € HT 571 698.52 € TTC

Représentant une augmentation du montant initial de 4.64 %

Pour un montant total de travaux complémentaires pour le lot 02 de

21 122.10 € HT 25 346.22 € TTC

LOT N° 05 – MENUISERIES EXTERIEURES – METALLERIE : FARS :

Montant initial : 76 299.00 € HT

Travaux complémentaires Avenant 01 : 7 647.00 € HT

Travaux complémentaires Avenant 02 : 5 818.00 € HT

Montant total : 89 764.00 € HT 107 716.80 € TTC

Représentant une augmentation du montant initial de 17.65 %

Pour un montant total de travaux complémentaires pour le lot 05 de 13 465.00 € HT 16 158.00 € TTC

LOT N° 06 – MENUISERIES INTERIEURES – CUILLER :

Montant initial : 191 360.00 € HT

Travaux complémentaires Avenant 01 : 12 195.00 € HT

Moins-value : - 1 164.00 € HT

Montant total : 202 391.00 € HT 242 869.20 € TTC

Représentant une augmentation du montant initial de 5.76 %

Pour un montant total de travaux complémentaires pour le lot 06 de 11 031.00 € HT 13 237.20 € TTC

LOT N° 07– PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION – ENTROPIA :

Montant initial : 198 500.00 € HT

Travaux complémentaires Avenant 01 : 1 311.41 € HT

Montant total : 199 811.41 € HT 239 773.69 € TTC

Représentant une augmentation du montant initial de 0.66 %

Pour un montant total de travaux complémentaires pour le lot 07 de 1 311.41 € HT 1 573.69 € TTC

LOT N° 09– PEINTURE – AEI :

Montant initial : 23 676.07 € HT

Travaux complémentaires Avenant 01 : 2 896.58 € HT

Travaux complémentaires Avenant 02 : 168.50 € HT

Montant total : 26 741.15 € HT 32 089.38 € TTC

Représentant une augmentation du montant initial de 12.94 %

Pour un montant total de travaux complémentaires pour le lot 09 de 3 065.08 € HT 3 678.09 € TTC

LOT N° 11- SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS – GAMM :

Montant initial : 36 417.12 € HT

Travaux complémentaires Avenant 01 : 332.76 € HT

Travaux complémentaires Avenant 02 : 9 341.09 € HT

Moins-value : - 332.76 € HT

Montant total : 45 758.21 € HT 54 909.85 € TTC

Représentant une augmentation du montant initial de 25.65 %

Pour un montant total de travaux complémentaires pour le lot 11 de 9 341.09 € HT 11 209.30 € TTC

Le montant total des travaux complémentaires étant à ce jour de : 111 557.68 € HT 133 869.22 € TTC

Le montant total du marché étant à ce jour de :

Montant initial : 1 432 877.76 € HT

Travaux complémentaires : 111 557.68 € HT

Montant total : 1 544 435.44 € HT 1 853 322.53 € TTC

3 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

4 –Dit que des crédits à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

V – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Brigitte CLATZ :

Accueil de Loisirs sans Hébergement :

La commission s'est réunie ce matin afin de préparer le calendrier 2018/2019 et analyser les bilans 2017.

Chantal LEMERCIER :

L'inauguration du verger « Fernand BAZERQUE » et de l'espace Michel HOUSSAYE, Maire d'ISNEAUVILLE de 1977 à 1989 aura lieu le mercredi 23 mai prochain à 16 heures. L'ensemble des riverains du Domaine du Manoir sont conviés à cette manifestation.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Son élaboration se poursuit. Le groupe de travail rencontrera les responsables de la Métropole Rouen Normandie le jeudi 24 mai au matin.

Une réunion publique se tiendra à Isneauville en septembre prochain.

Daniel GILLET :

. Travaux réalisés par la Métropole Rouen Normandie :

. Cheminement piéton le long de la Route de Neufchâtel entre le rond-point du collège et la Caisse d'Epargne,

Travaux prochainement réalisés :

. 1 trottoir rue de l'Eglise au droit du chemin de l'Ombrie,

. Profilage des accotements rue du Mesnil,

. Cheminement piéton Route de Dieppe entre la Route de Neufchâtel et les zones d'activités,

. Entretien des noues et des avaloirs,

. Sécurité Rue de la Ronce/Rue du Moulin à Vent/Rue Mésangère :

Une réunion de travail est programmée le 28 mai prochain avec les représentants de la Métropole Rouen Normandie et les riverains. L'ordre du jour étant la priorité de casser la vitesse et d'apporter de la sécurité et du confort aux habitants et aux automobilistes.

Alain DURAND :

. Le programme de la semaine culturelle de novembre est presque clos.

. Sol de la salle des sports : L'appel d'offres est lancé et paru ce jour. Le calendrier est le suivant :

Date limite de réception des plis : 29 mai à 17 heures

Ouverture des plis : 30 mai à 8 heures 30

Analyse des offres : 6 juin à 8 heures 30.

. L'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un terrain de hockey synthétique pour la pratique du football et du hockey et d'une structure couverte de tennis et multisports se fera prochainement.

. La convention de partenariat pour utiliser le gymnase du collège « Lucie Aubrac » est en cours.

. Un grand nombre de manifestations se tiendront en mai et juin. Le calendrier des manifestations est à la disposition de tous.

. Cadran solaire sur le mur de l'église Saint-Germain : Toujours à la recherche de renseignements sur la date.

. L'école de musique BBI organisera le 23 juin sa journée « folle journée » au complexe sportif du Cheval Rouge. La fête du tennis club ne pourra donc pas avoir lieu ce même jour.

IV – DIVERS :

Collège « Lucie Aubrac » : Des actes de vandalisme ont lieu sur les murs et sur les casiers dans l'enceinte du collège. Une enquête est en cours par les services de la gendarmerie. Le système de vidéo-protection ayant grandement joué son rôle dans cette affaire.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22 heures.

Le Maire,

Pierre PELTIER

